

Sujet : CONVOCATION_Commission Copie Privée_Séance Plénière du 14 MARS
2017_9h45_Salle Malraux
Date : Mon, 6 Mar 2017 15:05:28 +0100

Répondre à :
Organisation : MCC
Pour :

Madame, Monsieur,

La Commission « copie privée » se réunira en séance plénière dans les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} de l'article R. 311-5 du Code de la propriété intellectuelle (condition de quorum exigée), le **mardi 14 mars 2017 à 9h45, au Ministère de la culture et de la communication : salle Malraux (RDC) – 182 rue Saint Honoré, 75001 (Métro Palais Royal).**

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour de cette réunion ;
- le projet de compte-rendu de la séance plénière de la commission du 2 février 2017.

Merci de bien vouloir accuser réception de ce mail et de confirmer dès que possible la représentation de votre organisation à cette séance.

Bien cordialement,

COMMISSION DE LA COPIE PRIVÉE
ARTICLE L.311-5 DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ordre du jour

Séance du 14 mars 2017

9h45, salle Malraux – MCC – 182 rue Saint Honoré, 75 001

Condition de quorum exigée en application de l'article R. 311-5, alinéa 1^{er} du code de la propriété intellectuelle

- 1) Audition, à partir de 10 heures, d'opérateurs membres de la FFTélécoms sur la question de l'assujettissement des services de NPVR à la copie privée ;
- 2) Adoption du compte rendu portant sur la séance plénière du 2 février 2017 ;
- 3) Présentation des offres initiales des instituts de sondage dans le cadre du marché public relatif aux études d'usages ;
- 4) Point sur la préparation de la décision concernant un barème provisoire de rémunération pour copie privée applicable aux services de NPVR ;
- 5) Point d'information sur la procédure de déclaration d'intérêts auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ;
- 6) Questions diverses.